

Addendum
au
Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif Régional
2002-2007
Communauté Européenne et Région Afrique centrale

Une revue à mi-parcours (RMP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif Régional (PIR) pour la région Afrique centrale a été effectuée en 2005 conformément à l'article 11 de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

1. Suite à la réalisation de la revue à mi-parcours (RMP), à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances de la région, dans les limites des ressources disponibles, la Communauté confirme l'octroi des ressources pour la Région Afrique centrale de la manière suivante :

Allocation initiale du 9ème FED	Allocation initiale du 9ème FED + transferts des anciens FED	Nouvelle allocation après RMP (comprenant également les transferts des FED précédents)
€ 55 millions	€ 67,96 millions	€ 59,46 millions (*)

(*) La différence entre la deuxième et la troisième colonne est due à un transfert de € 8,5 millions (initialement prévus comme contribution régionale au projet routier Bouar-Garoua-Boulai) à l'enveloppe intra ACP.

Les montants à libérer en 2006 et 2007 suite au désengagement et à la clôture de projets régionaux des FED précédents (estimés à € 2.5 millions) seront transférés à la réserve intra ACP.

2. Dans le cadre de la revue à mi-parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie de la région telle que stipulée dans la Stratégie régionale et le Programme Indicatif Régional. Les secteurs de concentration et les priorités hors concentration restent les mêmes.

3. La nouvelle répartition de l'allocation indicative est présentée ci-dessous :

	Allocation indicative initiale € 55 m	Allocation indicative après la RMP (comprenant également les transferts des FED précédents)	
<i>1. Intégration économique et commerce</i>	25-30 %	€ 16 m	27 %
<i>2. transports et télécommunication</i>	35 %-40%	€12.5 m	21 %
<i>3. Gestion durable des ressources naturelles renouvelables</i>	20-25%	€ 20.6m	35%
<i>4. Programmes hors secteurs de concentration</i>	5-10 %	€ 10,36 m	17 %
TOTAL	100 %	€ 59,46 m	100 %

Le montant additionnel affecté au secteur hors concentration peut être utilisé pour une deuxième Facilité de Coopération Technique et pour le renforcement des programmes déjà en préparation ou prévus dans le Programme Indicatif Régional. Le montant additionnel affecté au secteur *Gestion durables des ressources naturelles renouvelables* couvre l'augmentation des fonds pour le programme ECOFAC et une contribution au programme panafricain *African monitoring for environment and sustainable development*.

Date: 04 OCT. 2008

Signatures



Pour la Région Afrique Centrale

